



EPTB

Etablissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

Midi Libre édition Lunel

Samedi 19 avril 2025

La concertation de l'EPTB du Vidourle découle sur des points à revoir pour le projet des digues

VIDOURLE

C'est ce qui est ressorti de la réunion de clôture de ce mercredi 16 avril à Lunel.

Anne Cathala
acathala@midilibre.com

C'est vrai : comme l'a souligné l'ancien maire de la ville et conseiller départemental Claude Baral, qui faisait partie du public ce soir-là, il est bien dommage que peu d'habitants du territoire se soient déplacés, ce mercredi 16 avril, dans la salle des Trophées de Lunel. Pourtant le sujet concerne une grande partie de la population. Du moins celle qui habite le long des berges du Vidourle. Le même Vidourle dont les mémoires d'ici – et même d'ailleurs - se souviennent lors de son débordement en septembre 2002. Une crue inédite, des inondations dramatiques, qui avaient fait 22 morts et plus de 800 millions d'euros de

dégâts dans le Gard en deux jours. Le temps est passé. L'eau a coulé sous les ponts. Du moins de ceux qui ont résisté à la folie meurtrière des eaux ou qui ont été reconstruits. Dans l'ombre pourtant, depuis plus de vingt ans, s'affairent les équipes de l'établissement public territorial de bassin (EPTB) du Vidourle.

Un coût estimé à 62 M€ et des travaux livrés en 2034

Ce groupement de collectivités avait lancé une première étude intitulée "Villetelle à la mer" en 2005 et le fameux "Plan Vidourle" qui allait se concrétiser par le confortement et la sécurisation des digues et des millions d'euros – 13 exactement – engagés sur la rive droite dans le cadre des Programmes d'actions de prévention des inondations (Papi) 1 et 2. Aujourd'hui, l'EPTB poursuit son œuvre avec un projet d'aménagement et de sécurisation des digues en rive droite de la basse vallée du Vidourle (Papi 3). Entamé en 2015, celui-ci – dont le montant estimatif s'élève à 62 millions



La conclusion de ces deux mois de concertation a eu lieu ce 16 avril. AC.

d'euros – a dû être revu et corrigé aux rythmes des avancés et constatations enregistrées.

Depuis le 19 février de cette année et jusqu'à ce 16 avril, une concertation préalable aux autorisations environnementales a été lancée par l'EPTB, qui s'est accordé les services de la Commission nationale du débat public (CNDP), garant en la matière. Permanences en mairie de Lunel, de Marsillargues et de Saint-Laurent-d'Aigouze, ainsi que trois réunions thématiques dans les

mêmes communes, ont permis à l'EPTB du Vidourle, d'une part de présenter le projet tel qu'il existe et a évolué à ce jour et, d'autre part, d'échanger avec les populations.

Lors de la clôture de la concertation, ce mercredi soir 16 avril, malgré l'absence d'un large public mais de plusieurs élus municipaux et départementaux, Florian Rochette et Serge Rouvière, respectivement directeur général des services et directeur général des services techniques de

l'EPTB du Vidourle, ont pu exposer le bilan de ces rencontres et concertation à l'aide de chiffres, de tableaux et de propositions. Celui-ci sera rédigé dans un délai d'un mois maximum par les garants du CNDP et proposé à une consultation en ligne gratuite. « Les débats ont toujours été sereins même s'ils furent parfois passionnés, avec des inquiétudes légitimes, soulevait le duo de directeurs généraux des services de l'EPTB. Ils ont surtout concerné le ressuyage, le système d'endiguement, les mesures compensatoires ou encore le pluvial, l'eau potable... Et force est de constater qu'à l'issue de ces deux mois, des points sont à rediscuter alors que l'on pensait le projet ficelé. Mais il reste des choses à revoir », (r)assuraient Serge Rouvière et Florian Rochette. Un constat et une prise en compte nécessaires en vue de l'enquête publique programmée dans le courant de l'année 2026 pour un démarrage des travaux l'année suivante et leur livraison en 2034.



EPTB

Etablissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

Midi Libre édition Lunel

Mercredi 16 avril 2025

Vidourle : 60 ha à trouver pour compenser la destruction d'espèces remarquables

CONCERTATION

À Saint-Laurent-d'Aigouze, l'EPTB organisait une 3^e réunion thématique sur l'aménagement de la rive droite concernant les enjeux environnementaux.

Jean-Pierre Souche
jpsouche@midilibre.com

Les riverains du Vidourle avaient rendez-vous dernièrement à Saint-Laurent-d'Aigouze, salle Vincent-Scotto, pour la 3^e et dernière réunion thématique organisée par l'Établissement public territorial de bassin du Vidourle (EPTB). Initiés dans le cadre d'une concertation de deux mois concernant le projet d'aménagement de la rive droite, ces rendez-vous s'achèvent ce mercredi 16 avril à la salle des Trophées par une restitution complète (*).

En attendant, après avoir évoqué les enjeux du projet pour les populations puis la problématique agricole, cette dernière réu-

nion a permis de mettre en lumière les enjeux environnementaux du projet d'aménagement (62 M€), en particulier les mesures compensatoires que ce projet d'aménagement d'envergure exige.

Éviter, réduire, compenser

« Nous sommes dans une zone Natura 2000 sur 293 ha, 25 km et 11 communes. Dans ce secteur, se trouvent des habitats et des espèces la plupart menacées qui ont un intérêt majeur à l'échelle européenne », ont détaillé les techniciens de l'EPTB. En fait, l'établissement a réalisé un inventaire sur les 4 saisons qui a permis de répertorier, tenez-vous bien, 85 espèces d'oiseaux, 64 espèces d'insectes, 9 espèces de chauve-souris et



Ultime réunion publique thématique à Saint-Laurent-d'Aigouze. JPS

10 espèces de mammifères dans la zone Natura 2000.

Un vivier de biodiversité dont Yves Ennesser, directeur de projet Eau-Environnement et Climat, a détaillé la protection lors de la mise en œuvre du projet d'aménagement de la rive droite du Vidourle. « On doit respecter une démarche dite ERC, pour Éviter, Réduire et Compenser. Nous sommes obligés de prévoir des mesures pour limiter l'impact du projet. » L'EPTB a

donc, d'abord, imaginé des mesures d'évitement en limitant par exemple l'emprise du projet ou en évitant des zones sensibles. Mais aussi des mesures de réduction d'impact en adaptant le chantier : interruption lors de la reproduction des espèces, pas de lumière la nuit, pas d'utilisation de produits phytosanitaires, éradication d'espèces envahissantes comme la canne de Provence ou l'ambrosie... Enfin comme inévitablement, le pro-

jet va détruire des milieux remarquables, l'EPTB devra compenser. Le projet oblige ainsi à trouver 60 ha de compensation. 40 ha pourront l'être grâce au recul de 25 m des digues actuelles situées le long du fleuve qui libérera ainsi un espace naturel de ripisylve qui n'existe plus. Le projet prévoit aussi un aménagement naturel de 18 ha, loin d'être consensuel, sur le secteur de la Jassette, l'aménagement de prairies en amont de Marsillargues et le réaménagement d'un bras mort du Vidourle sur la rive droite à Saint-Laurent-d'Aigouze. Au total, plus de 2 M€ sont prévus pour satisfaire aux obligations environnementales.

> Clôture de la concertation par une réunion publique de restitution ce mercredi 16 avril à 18 heures à la salle des Trophées des arènes. Le dossier concernant le projet est en ligne sur le site www.vidourle.org et des remarques peuvent être faites via l'e-mail concertation.rive.droite@vidourle.org



EPTB

Etablissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

Midi Libre édition Lunel

Vendredi 07 mars 2025

Concertation :

Vidourle : Une réunion thématique à l'espace Castel



Suite de la concertation lancée par l'Établissement public territorial de bassin (EPTB) Vidourle concernant le projet d'aménagement et de sécurisation des digues en rive droite du fleuve, 1^{re} réunion publique ce vendredi 7 mars à 18 h 30 salle Castel sur les enjeux de sécurité des populations.



EPTB

Etablissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

Midi Libre édition Gard Rhôdanien

Jeudi 06 mars 2025

Aigues Mortes

Plan de lutte contre les inondations des élus du Vidourle

Réunis à l'hôtel de ville d'Aigues-Mortes, jeudi 20 février, les élus des bassins de l'agglo de Lunel, Piémont Cévenol, Pays de l'Or, Terre de Camargue, Petite Camargue, Rhône-Vistre-Vidourle, Alès Agglo, Cévennes Gangeoises et Sumènois – ont participé au comité syndical de l'EPTB (Établissement public territorial de bassin du Vidourle), concernant les projets de protection des populations exposées aux inondations du Vidourle. Le territoire du Vidourle couvre 95 communes et 150 000 habitants.

Régis Vianet, élu aigues-mortais délégué au Vidourle, a accueilli l'assistance présidée par le président Pierre Martinez, en présence de Marc Larroque, conseiller départemental du Gard et des représentants des inter-



Le président Martinez accueilli par Régis Vianet.

communalités.

Les élus ont adopté le programme d'orientation budgétaire pour l'année 2025 dont les principales actions consistent à poursuivre les études relatives à la défense contre les inondations, les négociations à l'amiable avec les propriétaires

concernés, solliciter des aides des partenaires, engager une consultation publique pour les zones d'expansion des crues, études du projet de création de digues dites de second rang pour protéger Aimargues, Lunel, Marsillargues. Ce sont plus de 2 millions d'euros d'opéra-

tions nouvelles qui sont proposées en 2025 pour la sécurisation des biens et des personnes, la renaturation de la rivière et les animations de sensibilisation, et les audits de vulnérabilité chez les particuliers.

Le budget représente 5,5 M€ incluant les frais de fonctionnement de l'établissement public. Des concertations publiques sont mises en place, à Lunel, le **7 mars**, à Saint-Laurent-d'Aigouze, le **4 avril**.

Un programme d'actions sera établi concernant notamment l'entretien des digues et des berges.

Pour conclure, le président rappelle que les élus peuvent être fiers des actions engagées dans l'esprit d'une solidarité toujours présente entre l'amont et l'aval.

► Correspondant Midi Libre : 06 81 79 48 55



EPTB

Etablissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

Midi Libre édition Lunel

Vendredi 28 février 2025

Marsillargues

Les dates sur le projet des digues du Vidourle

Après le lancement de la concertation du 19 février à Marsillargues, des réunions thématiques se tiendront le 7 mars à 18 h 30 à Lunel, salle de la Rotonde (enjeux de sécurité des populations), le 18 mars à 18 h 30, salle

Jean-Claude-Carrière (enjeux agricoles) et le 4 avril à 18 h 30, salle Vincent-Scotto à Saint-Laurent-d'Aigouze (enjeux environnementaux). Des permanences se tiendront dans les mairies concernées : le 4 mars et le 25 mars

de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30, à Saint-Laurent-d'Aigouze. Le 11 mars et le 1^{er} avril de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 en mairie de Marsillargues et le 17 mars et le 8 avril, de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30,

en mairie de Lunel, salle Mistral. Le dossier peut être consulté sur vidourle.org.

> *Remarques sur concertation.rive.droite@vidourle.org.*

► **Correspondant Midi Libre** : 06 86 83 25 09

Crues du Vidourle : L'évacuation de l'eau interroge la plaine

CONCERTATION PAPI 3

Ce mercredi soir dans la salle Jean-Moulin à Marsillargues a été lancée la longue concertation (elle durera jusqu'au 16 avril), concernant le projet d'aménagement et de sécurisation des digues en rive droite de la basse vallée du Vidourle (62 M€), au cœur du 3^e Programme d'actions de prévention des inondations à 72,5 M € engagé par l'Établissement public de bassin (EPTB) du Vidourle.

La copieuse fréquentation de ce rendez-vous, premier d'une importante série (lire ci-dessous), a confirmé les attentes et les inquiétudes face à ce projet qui vise à répondre à un défi colossal : garantir l'évacuation par le fleuve, d'une crue jusqu'à 900 m³ puis trouver des solutions pour les débordements des m³ supplémentaires en satisfaisant au mieux l'intérêt collectif et les nombreux intérêts individuels.

Ce n'est pas un hasard si l'EPTB, après avoir travaillé dix ans sur 12 solutions différentes, conjointement avec le cabinet Egis, a choisi Marsillargues pour entamer cette concertation. C'est ici qu'en 2015, une forte contestation, en particulier agricole, s'est levée et a sonné le glas d'un premier projet mal ficelé et pas assez partagé. C'est là aussi, entre la RN 113 au nord, la route de la Mer à l'ouest, le Vidourle à l'est et la mer au sud, que les enjeux sont majeurs. Dans cette

plaine, forcément réceptacle et obligatoirement exutoire des caprices historiques d'un fleuve impossible à totalement dompter, s'ajoutent une complexité topographique, la plus forte concentration de population du bassin-versant et une forte activité agricole et économique.

Le maire de Saint-Nazaire alerte l'EPTB

Mercredi soir, les échanges ont essentiellement concerné l'évacuation de la zone d'expansion de la crue en aval de Marsillargues. La perspective d'un renforcement du pompage censé réduire à une poignée de jours le temps maximal de stagnation de la crue, a encore fait douter bon nombre d'intervenants. « *Tant que le niveau de la mer ne permettra pas l'évacuation, qu'allez-vous faire de toute cette eau ?* », s'est interrogé l'un d'eux. De son côté, le maire de Saint-Nazaire-de-Pézan a alerté sur la capacité du canal de Lunel à évacuer un surplus lié au pompage et s'est inquiété des conséquences pour Saint-Nazaire. Sur ces points, Serge Rouvière comme Mathieu Normand ont répété maintes fois qu'il était hors de question d'évacuer l'eau pendant la période de crue et rappelé que « *la finalité n'est pas d'évacuer l'eau de la plaine pour noyer les habitants de Saint-Nazaire* ».

Jean-Pierre Souche



Des échanges nombreux et courtois ont lancé la concertation. JPS

LA CONCERTATION

Réunions thématiques. Enjeux de sécurité des populations le 7 mars à 18 h 30, espace Castel à Lunel. Enjeux agricoles le 18 mars à 18 h 30 à Marsillargues, salle Jean-Claude-Carrière. Enjeux environnementaux le 4 avril à 18 h 30 à Saint-Laurent-d'Aigouze, salle Vincent-Scotto.

Permanences dans les mairies. Le 4 et le 25 mars de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30 à Saint-Laurent-d'Aigouze, salle du conseil ; le 11 mars et le 1^{er} avril de 9 h à 12 h et 13 h 30 à 16 h 30 à Marsillargues et le 17 mars et le 8 avril de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 à Lunel, salle Mistral.

Clôture. Clôture de la concertation le 16 avril à 18 h à Lunel, salle des Trophées.



EPTB

Etablissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

Midi Libre édition Lunel

Mercredi 19 février 2025

Vidourle : Début de la concertation publique à Marsillargues



Dès ce soir, 18 h 30, et jusqu'au 16 avril, l'établissement public territorial de bassin (EPTB) Vidourle invite la population à s'exprimer sur le Programme d'action et de prévention des inondations du fleuve. Entrée libre. Salle Jean-Moulin, à Marsillargues.



EPTB

Etablissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

Midi Libre édition Lunel

Lundi 17 février 2025

Vidourle : Lancement de la concertation



À partir de ce mercredi 19 février et jusqu'au 16 avril, l'établissement public territorial de bassin (EPTB) Vidourle invite la population, à s'exprimer sur le 3^e Programme d'action et de prévention des inondations (Papi) du fleuve (72,5 M€ dans les 5 ans dont 53 M€ de travaux). Cette concertation concerne

particulièrement les habitants de Lunel, Marsillargues mais aussi de Saint-Laurent-d'Aigouze (Gard), à l'épicentre du chantier. Elle débute ce mercredi 19 février par une réunion publique à la salle Jean-Moulin à Marsillargues. L'entrée est libre.
Infos sur vidourle.org.



EPTB

Etablissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

Midi Libre édition Gard Rhodanien

Lundi 03 février 2025

« Ce qu'on propose est la solution la plus adaptée et la plus responsable »

VIDOURLÉ

Du 19 février au 16 avril, l'EPTB Vidourle lance une grande concertation.

Propos recueillis
par Jean-Pierre Souche

Pourquoi un 3^e Programme d'actions de prévention des inondations (Papi), de près de 72 M € dont 53 M € de travaux, est-il nécessaire ?

Les deux premiers programmes d'actions ont permis de faire face à l'urgence et de commencer à améliorer le système de protection qui a révélé son insuffisance lors des inondations de 2002 (lire ci-après). Il fallait continuer. On travaille dessus depuis 10 ans notamment sur les digues de second rang à Marsillargues et Lunel, en rive droite.

Quels sont les principaux axes de ce 3^e programme d'actions ?

En termes de financement, il y a d'abord les travaux d'aménagement pour protéger Marsillargues et Lunel en particulier, mais aussi, rive gauche, Saint-Laurent, Aimargues et Gallargues. Mais ce Papi, c'est aussi un immense programme de prévention auprès des publics scolaires. L'EPTB Vidourle a été précurseur mais là, on le renforce en



Pierre Martinez, maire de Sommières et président l'EPTB Vidourle. JPOS

élargissant la prévention aux lycéens. On lance aussi la réduction de la vulnérabilité du bâti avec le dispositif Alabri et on accompagne les communes pour mettre en place leur plan communal de sauvegarde ou pour la gestion des ouvrages hydrauliques. On agit aussi sur le fleuve, ses bras morts, ses zones humides, très importantes contre les

inondations. On le bichonne car les enjeux environnementaux sont énormes. Ce programme est un tout, on n'est pas seulement sur les digues car ces systèmes ont leurs limites.

Vous lancez à Lunel, Marsillargues et Saint-Laurent-d'Aigouze, une large concertation, comment va-t-

La concertation

PRATIQUE Réunions publiques de lancement le 19 février à 18 h 30, salle Jean-Moulin à Marsillargues et de clôture le 16 avril à 18 h, salle des Trophées à Lunel.

Réunions thématiques le 7 mars à 18 h 30 à l'espace Castel à Lunel sur les enjeux de sécurité des populations. Le 18 mars à 18 h 30 à la salle Jean-Claude-Carrière à Marsillargues sur les enjeux agricoles et le 4 avril à 18 h 30, salle Vincent-Scotto à Saint-Laurent-d'Aigouze sur les enjeux environnementaux. **Infos** sur www.vidourle.org et **remarques** sur concertation.rive.droite@vidourle.org.

elle se dérouler ?

On démarre par une réunion publique à Marsillargues le 19 février (lire ci-après) et on clôture à Lunel le 16 avril à la salle des Trophées. Entre-temps, on organise des réunions thématiques sur les enjeux de sécurité des populations à Lunel, les enjeux agricoles à Marsillargues et environnementaux à Saint-Laurent-d'Aigouze. En plus, il y aura des permanences dans les mairies des trois communes, des consultations individuelles possibles, une page spéciale sur le site de l'EPTB Vidourle et une adresse mail dédiée. Par ailleurs, on a travaillé avec deux garants pour élaborer la consultation.

Que deviendront les remarques qui remonteront de cette concertation ?

À l'issue de la concertation, les garants vont rendre un rapport qui sera rendu public, on devra y répondre et les services de l'État instruiront ensuite notre demande d'autorisation au regard de ce rapport et des réponses.

Après la concertation, quel est votre calendrier ?

On aimerait déposer le dossier d'autorisation à l'été, en 2026 on espère la partie enquête publique qui validera le projet complet, et ensuite, il y a une phase d'acquisition foncière qui peut ralentir le démarrage des travaux. Si les choses vont au mieux, on pense lancer les travaux en 2028 en étant vraiment optimiste.

Midi Libre édition Lunel

Dimanche 2 février 2025

« Ce qu'on propose est la solution la plus adaptée et la plus responsable »

VIDOURLE

Du 19 février au 16 avril, l'EPTB lance une grande concertation à Lunel, Marsillargues et Saint-Laurent-d'Aigouze (Gard) sur le projet d'aménagement et la sécurisation des digues en rive droite. Entretien avec Pierre Martinez, président de l'Établissement public territorial de bassin.

Propos recueillis par
Jean-Pierre Souche
jpsouche@midilibre.com

Pourquoi un 3^e Programme d'actions de prévention des inondations (Papi), de près de 72 M € dont 53 M € de travaux, est-il nécessaire ?

Les deux premiers programmes d'actions ont permis de faire face à l'urgence et de commencer à améliorer le système de protection qui a révélé son insuffisance lors des inondations de 2002 (lire ci-après). Il fallait continuer. On travaille dessus depuis 10 ans notamment sur les digues de second rang à Marsillargues et Lunel, en rive droite.

Il y a dix ans, une première version a été rejetée par les services de l'État, comment a travaillé l'EPTB depuis ?

Pendant ces dix ans, on a repris tout le projet avec un impératif qu'on a fixé au bureau d'études : répondre point par point à l'ensemble des interrogations posées par l'État qui avait retoqué le premier projet. On a repris les études, refait un nouveau programme en concertation, en organisant des dizaines de réunions avec les associations, les habitants, les élus. Et depuis quelques années, à la faveur de nouveaux

élus au comité syndical de l'EPTB et d'une nouvelle équipe de direction à l'établissement, on s'est employé aussi à apaiser le climat, à favoriser les échanges, à dédramatiser certaines situations et à sortir de positions ou postures pour arriver à un consensus dont je suis satisfait.

Quels sont les principaux axes de ce 3^e programme d'actions ?

En termes de financement, il y a d'abord les travaux d'aménagement pour protéger Marsillargues et Lunel en particulier, mais aussi, rive gauche,

Saint-Laurent, Aimargues et Gallargues. Mais ce Papi, c'est aussi un immense programme de prévention auprès des publics scolaires. L'EPTB Vidourle a été précurseur mais là, on le renforce en élargissant la prévention aux lycéens. On lance aussi la réduction de la vulnérabilité du bâti avec le dispositif Alabri et on accompagne les communes pour mettre en place leur plan communal de sauvegarde ou pour la gestion des ouvrages hydrauliques. On agit aussi sur le fleuve, ses bras morts, ses zones humides, très importantes contre les inondations. On le bichonne car les enjeux environnementaux sont énormes. Ce programme est un tout, on n'est pas seulement sur les digues car ces systèmes ont leurs limites.

Vous lancez à Lunel, Marsillargues et Saint-Laurent-d'Aigouze, une large concertation,

Quelques éléments pour mesurer l'intensité des caprices du fleuve

DÉBITS L'Établissement public territorial de bassin (EPTB) Vidourle possède dans ses documents quelques chiffres qui permettent de prendre conscience des événements possibles lors d'intempéries majeures. L'été, le débit moyen du fleuve à la station de Villetelle est de 0,3 m³ par seconde, il est de 10 à 20 m³ en hiver. Au-delà de 20 m³, les observateurs considèrent que le fleuve est en crue. Lors de la crue du Vidourle en 2002, le débit du fleuve sur le même site de Villetelle a été mesuré à 2 400 m³ par seconde, soit, par comparaison, le débit normal du Rhône à Beaucaire. Autre comparaison, lors de la fameuse crue de 1909 à Paris, la Seine avait un débit de 2 100 m³. Quelques autres chiffres : aujourd'hui le Vidourle est endigué à partir de l'autoroute jusqu'à la mer, leur capacité de rétention est d'environ 900 m³ par seconde, pas au-delà. Derniers éléments : la crue de 2002 est désormais la crue de référence, son occurrence est estimée de 350 à 400 ans.



Maire de Sommières, Pierre Martinez est président de l'EPTB Vidourle. JPS

comment va-t-elle se dérouler ?

On démarre par une réunion publique à Marsillargues le 19 février (lire ci-après) et on clôture à Lunel le 16 avril à la salle des Trophées. Entre-temps, on organise des réunions thématiques sur les enjeux de sécurité des populations à Lunel, les enjeux agricoles à Marsillargues et environnementaux à Saint-Laurent-d'Aigouze. En plus, il y aura des permanences dans les mairies des trois communes, des consultations individuelles possibles, une page spéciale sur le site de l'EPTB Vidourle et une adresse mail dédiée. Par ailleurs, on a travaillé avec deux garants pour élaborer la consultation, ils veilleront à son bon déroulement.

Qu'attendez-vous de cette concertation ?

On est dans cette volonté d'explication, d'échanges. On veut convaincre, même les plus récalcitrants, sur le fait qu'il s'agit d'un bon projet. On a optimisé les demandes tout en répondant aux enjeux qui se posent sur le Vidourle en général et la rive droite en particulier où l'urbanisation est forte.

Que deviendront les remarques qui remonteront de cette concertation ?

À l'issue de la concertation, les garants vont rendre un rapport qui sera rendu public, on devra y répondre et les services de l'État instruiront ensuite notre demande d'autorisation au regard de ce rapport et des réponses.

La concertation

Réunions publiques de lancement le 19 février à 18 h 30, salle Jean-Moulin à Marsillargues et de clôture le 16 avril à 18 h, salle des Trophées à Lunel.

Réunions thématiques le 7 mars à 18 h 30 à l'espace Castel à Lunel sur les enjeux de sécurité des populations. Le 18 mars à 18 h 30 à la salle Jean-Claude-Carrière à Marsillargues sur les enjeux agricoles et le 4 avril à 18 h 30, salle Vincent-Scotto à Saint-Laurent-d'Aigouze sur les enjeux environnementaux. **Infos** sur www.vidourle.org et **remarques** sur concertation.rive.droite@vidourle.org.

Quel est votre sentiment concernant le degré d'acceptation de ce projet ?

Je ne voudrais pas anticiper sur cette concertation, mais administrativement et politiquement, nous avons tout mis en place pour établir des échanges avec les acteurs des communes concernées. Ce qu'on propose aujourd'hui est la solution la plus adaptée et la plus responsable possible.

Après la concertation, quel est votre calendrier ?

On aimerait déposer le dossier d'autorisation à l'été, en 2026 on espère la partie enquête publique qui validera le projet complet, et ensuite, il y a une phase d'acquisition foncière qui peut ralentir le démarrage des travaux. Si les choses vont au mieux, on pense lancer les travaux en 2028 en étant vraiment optimiste.